



École des Deux-Ruisseaux 2023-2024

Frais scolaires à payer à l'école Précolaire

Précolaire	Annuel
Frais obligatoires - Matériel et document reproductibles	40,00 \$

Frais pour élèves dîneurs * (si applicable, ajoutez ce montant aux frais ci-dessus)	316,80 \$
--	------------------

*Les frais pour élèves dîneurs sont facturés à l'élève qui mange à l'école et qui n'est pas inscrit au service de garde.

Paiement par internet seulement Aucun argent comptant, ni chèque

Merci !

Le paiement par Internet, c'est facile...

Le mode de paiement privilégié par le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais est le paiement par Internet via le site transactionnel de votre institution financière. Pour vous aider, consulter le guide de procédures et l'aide-mémoire des institutions financières.

Au début de l'année, vous recevrez par courriel un état de compte détaillé des frais scolaires à payer.

Pour payer les frais, ayez en main une copie de cet état de compte ; le numéro de référence y est indiqué au-dessus du nom du parent-payeur. Ce numéro débute par SG (18 positions sans espace ni tiret). Notre école est aussi équipée d'un terminal Interac pour payer par carte débit. Pour information : 819-771-1472 poste 828703 (agent de bureau).

Nous vous remercions de votre collaboration,

L'équipe de direction

Important : En cas de contraintes financières, vous devez communiquer avec la direction avant le 30 septembre afin de prendre une entente de paiements. À défaut de paiement, votre enfant pourrait être retiré du service des élèves dîneurs.